Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 005-210500963-20250417-CM2025_041-DE

MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Liberté
Égalité
Fraternité

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Anomalie et bonnes patiques

Correctifs :

Plusieurs anomalies ont été identifiées à la suite de récents signalements :

• Les montants sont doublés pour l'article 1311 en M49_A ce qui conduit à l'affichage d'un montant erroné pour les totaux en matière de prévision budgétaire ;
• Les subdivisions de l'article 7351 subsistent alors qu'elles doivent être supprimées ;
• Les montants de la rubrique 632 en M57_x ne remontent pas sur l'état IV-A1.906 au budget primitif ; • Des anomalies de mise en forme affectent le CFU :
  o L'annexe IV-D2 « fonds européens » est absente ;
  o Les titres des états IV D6 doivent être corrigés (mention des états eau/assainissement);
  o L'état IV-D1.4 est mal positionné au sommaire sur la maquette par nature.

Un correctif sera déployé au plus tôt et communiqué par lettre d'information. Dans l'attente, nous vous invitons à préciser l'origine applicative de l'écart dans la délibération accompagnant le budget si aucune solution de contournement n'est identifiée. Les services préfectoraux seront par ailleurs informés de cette difficulté.

Les flux issus de certains SI financiers font l'objet d'anomalies. En effet, les RAR N-1 ne sont pas correctement repris pour l'annexe relative à l'équilibre réel (IV-C1), et parfois sur les états relatifs au vote du budget (balise MtRarPrec non valorisée). Certains éditeurs qui ont prévu de déployer un correctif, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur.

Questions fréquentes - utilisation TotEM :

• **Colonne « Fonction » en M4 pour l'annexe « Impact pour la transition écologique »** :

Pour les budgets M4x, la colonne « fonction » apparait et est obligatoire alors qu'il n'y a pas de présentation fonctionnelle. Cette colonne est présente en M4 dans la mesure où le schéma de

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 005-210500963-20250417-CM2025_041-DE

données est partagé entre les nomenclatures M57 et M4. Dès lors, la colonne peut être renseignée à 0, sans impact sur la maquette.

Par ailleurs, il est nécessaire en M57 de renseigner la rubrique fonctionnelle pour chaque ligne, et non la fonction. C'est le niveau le plus fin de la nomenclature fonctionnelle qui doit être utilisé (cf. tome II de l'IBC M57).

• **Nouvelle version TotEM 2.7.1** :

Une erreur a été identifiée et bloque à l'import des annexes emprunts au format .xml issus de certains logiciels de gestion de dette. L'incident provient d'une problématique de validation des données plus restrictive. L'anomalie a été signalée à l'équipe technique. Afin de contourner le problème deux possibilités.
1. Garder la version 2.7 de TotEM et réaliser la méthode proposée ici page 18 : (Méthode à utiliser pour les utilisateurs expérimentés)
2. Revenir à l'installation 2.6 de TotEM. Le problème n'est actuellement pas présent sur la version 2.6.

Si vous souhaitez revenir à cette version vous pouvez vous rendre sur le site des collectivités locales.

• **Questions fréquentes sur le Compte Financier Unique (CFU)**

o L'annexe des signatures n'est pas renseignée depuis TotEM. Elle est renseignée sur CDG-D par le comptable et l'ordonnateur après le vote (cf. faq CFU Q.39)

o **Lors de l'import dans TotEM du CFU complet récupéré sur CDG-D, un message d'erreur indu apparait lors du contrôle du flux. En effet, le contrôle du flux** n'est pas nécessaire après import des états comptables, merci de ne pas en tenir compte et de procéder directement à la visualisation de la maquette.

o Les états relatifs à la vue détaillée de l'exécution budgétaire sont renseignés par le comptable, et donc ne sont pas visibles sur TotEM avant import CFU enrichi des états du comptable (cf. sommaire des maquettes CFU, colonne "origine des données")

o Les problématiques d'intégration du CFU ordonnateur dans les applications du comptable ne relèvent pas du périmètre TotEM, il est nécessaire de se rapprocher du trésorier. (cf. faq CFU o Q.29 à 31) o Plusieurs états sont supprimés au CFU, notamment l'état patrimoine et détail des services assujettis (cf. faq CFU Q.20 et Q22)

o Des difficultés sont souvent rencontrées pour le remplissage des informations générales, l'état relatif à la fiscalité (THRS) et les provisions. Des éléments sont présents en Q10, Q16 et Q21 de la faq)

Liens utiles :

Guide annexe "Impact pour la trasition écologique"
FAQ
Guide d'utilisation
Guide d'installation et exécutable TotEM 2.7
Pour consulter les anciennes newsletters, cliquez ici.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 005-210500963-20250417-CM2025_041-DE

Merci de ne pas répondre à ce mail

Désinscription